

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

2ML IMMOBILIER

SCI au Capital Variable de 1000 euros

Résidence Cannel le Lac - Bâtiment A

25 chemin de l'Aubarède - 06110 Le Cannel

RCS Cannes 493 605 406

L'an 2026, le 01/03/2026 les associées se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présentes :

Mme Maïlys Alice Jeanne Largillière, gérante et associée

Mme Gaëlle Isabelle Nicole Largillière, associée

L'assemblée constate le décès de M. Michel Henri Largillière, survenu le 24 Novembre 2024

Après délibération, les associées prennent à l'unanimité les décisions suivantes :

1 - Attribution des parts successorales :

Vu l'acte de notoriété reçu par Maître Frédéric Vouillon en date du 26/02/2025

Établissant que Mme Largillière Maïlys Alice Jeanne et Mme Largillière et Gaëlle Isabelle Nicole sont les seules héritières de Mr Michel Henri Largillière

L'assemblée constate la transmission par décès des 501 parts sociales appartenant au défunt et décide de leur attribution comme suit :

Mme Maïlys Alice Jeanne Largillière : 1/3 soit 334 parts sociales

Mme Gaëlle Isabelle Nicole Largillière : 2/3 soit 167 parts sociales

2 - Nouvelle répartition du capital social :

Mme Maïlys Alice Jeanne Largillière : 833 parts sociales

Mme Gaëlle Isabelle Nicole Largillière : 167 parts sociales

3 – Nomination du gérant et du nouvel associé:

Est nommée gérante de la société pour une durée illimitée :

Mme Maïlys Alice Jeanne Largillière, domiciliée au 318 lakeside drive 29464 Mt Pleasant SC, USA qui déclare accepter les fonctions.

Est nommée associée de la SCI 2ML pour une durée illimitée :

Mme Gaëlle Isabelle Nicole Largillière, domiciliée au Frederik Hendriklaan 43, 2582 BS, Den Haag, Pays-Bas, qui déclare accepter les fonctions.

4 – Transfert du siège social

Le siège social est transféré à :

SCI 2ML IMMOBILIER - Mme Largillière 51 bis Promenade Robert Schuman - Appt 1 - RDC - 06190 Roquebrune Cap Martin

Les statuts sont modifiés en conséquence.

5 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original pour effectuer les formalités légales.

6 – Ratification

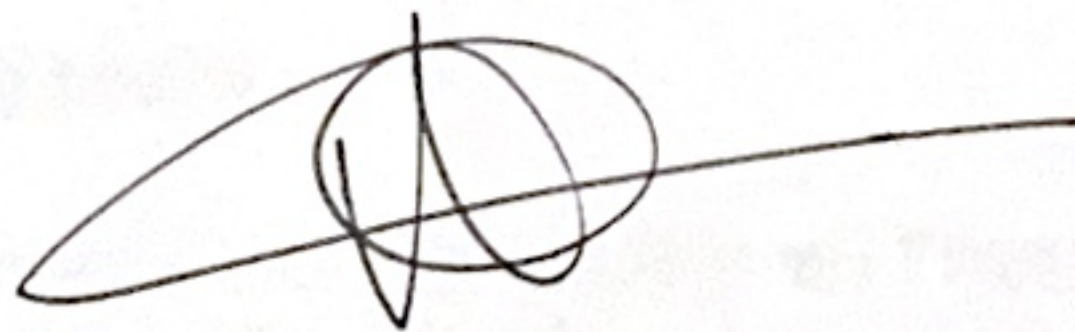
Les associés approuvent l'ensemble des actes accomplis au nom de la société depuis le décès du précédent gérant.

La séance est levée après signature.

Fait à Roquebrune Cap Martin, le 01/03/2026

Signatures des associées

Maïlys Largillière



Gaëlle Largillière

